Alacciu
AJACCIO

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 7 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :
Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :
Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 07 novembre 2016 **Délibération N°2016/301**

Autorisation de faire appel à candidature pour la campagne pavillon bleu 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Pavillon Bleu est un label environnemental et touristique attribué aux communes qui font des efforts en matière de gestion environnementale sur l'ensemble de leur territoire et plus particulièrement au niveau de leurs plages.
C'est un label à forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale.

Créé par l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes qui proposent un environnement de qualité et qui travaille quotidiennement à la protection environnementale.

Aujourd'hui présent dans 49 pays sur tous les continents, le Pavillon Bleu est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable. Garant d'une bonne qualité environnementale, le Pavillon Bleu hissé sur une commune, véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses.

498 sites français ont été labellisés en 2016. En tant que touriste, se rendre sur une plage Pavillon Bleu, c'est choisir un site disposant d'un certain nombre d'équipements permettant de minimiser les impacts de la fréquentation touristique.

Pour obtenir le label, les collectivités doivent répondre à un certain nombre de critères en matière d'environnement général et d'aménagement, d'éducation à l'environnement, de gestion et qualité de l'eau, et de gestion des déchets...

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Ville d'Ajaccio répond à l'ensemble des critères de sélection et peut, pour l'année 2017, envisager de déposer un premier dossier de candidature.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'emettre un avis favorable à l'appel à candidature pour la campagne Pavillon bleu 2017.
D'autoriser le dépôt de candidature « pavillon bleu » à l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son président,
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 03 novembre 2016 ;
Considérant l'intérêt général, environnemental que revêt ce projet ;

EMET
A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Un avis favorable à l'appel à candidature pour la campagne « Pavillon bleu » 2017 et au dépôt du dossier de candidature.

AUTORISE

Monsieur le Maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation du projet et à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO 20000 AJACCIO

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016
Publication : 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation